

# Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Le 19 février 1998

### POUR EN FINIR AVEC LA COMMANDITE DU TABAC

**Ottawa, le 20 février 1998** – « Le sort des événements québécois ne peut plus servir de prétexte au ministre fédéral Allan Rock pour justifier l'affaiblissement des restrictions touchant la commandite de tabac. Au contraire, nous réclamons que le gouvernement fédéral suive l'exemple du Québec et crée lui-même un fonds pour compléter le remplacement de la commandite des événements sportifs et culturels québécois ». Telle est la requête adressée aujourd'hui au ministre de la Santé, Allan Rock, par la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*, le *Mouvement en faveur du fonds québécois pour la culture, le sport et la santé*, l'*Association québécoise du sport étudiant*, le *Conseil québécois sur le tabac et la santé*, l'*Association pour les droits des non-fumeurs*, l'*Association pour la santé publique du Québec* et la *Société canadienne du cancer*.

Pendant que le gouvernement fédéral et cinq gouvernements provinciaux annonçaient la hausse des taxes sur les cigarettes, le ministre des Finances du Québec, Bernard Landry, annonçait la création d'un fonds de remplacement de la commandite de tabac constitué de 12 millions de dollars provenant de la hausse de la taxe provinciale.

Selon les représentants des organismes présents, le gouvernement fédéral a témoigné de sa volonté d'agir pour réduire le tabagisme en adoptant sa loi sur le tabac. À l'exemple du gouvernement du Québec, il pourrait maintenant franchir une autre étape décisive : consacrer une part des revenus provenant de l'augmentation de la taxe sur les produits du tabac au remplacement de la commandite accordée par cette industrie aux organisateurs d'événements sportifs et culturels. Le gouvernement fédéral saisisrait ainsi l'occasion de lever les irritants qui sont la cause des revendications incessantes pour des délais supplémentaires avant l'entrée en vigueur des règlements et pour des amendements en vue d'affaiblir la loi.

« Chaque année, au Québec, les compagnies de tabac versent une somme d'environ 25 millions de dollars en échange de la visibilité de leurs marques, tant sur les lieux que dans la promotion et la publicité des événements, de sorte que plusieurs en sont venus à penser que la pérennité des grandes manifestations culturelles et des événements sportifs était liée à la portion du financement provenant des commandites du tabac », rappelle M. Louis Gauvin, de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*.

« En investissant 12 millions de dollars dans un fonds compensatoire, poursuit M. Gauvin, le gouvernement du Québec trace la voie à suivre pour rayer la notion que la tenue de manifestations culturelles ou d'événements sportifs est conditionnelle à la publicité du tabac. Si le Ministre Allan Rock faisait l'autre moitié du chemin, il lèverait entièrement la confusion et ne serait plus considéré comme celui qui coupe les vivres aux organisateurs d'événements à chaque fois qu'à titre de ministre de la Santé, il propose des mesures antitabagiques. »

Une fois réglée la question du financement des événements, les fabricants de tabac et leurs lobbyistes n'auront plus de prétexte pour réclamer des assouplissements à la loi fédérale et pour faire obstacle à l'adoption d'un projet de loi québécois qui limiterait davantage la promotion du tabac : les gouvernements auront alors les coudées franches pour mieux protéger la population des effets du tabagisme.

Voilà ce qui ralliait aujourd'hui, en conférence de presse, les représentants des sept organismes requérants, eux-mêmes appuyés par plusieurs centaines d'organisations québécoises œuvrant dans les domaines municipal, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et des associations jeunesse.

Les conférenciers ont tour à tour fait valoir qu'un fonds de remplacement constitue une formule gagnante pour tous les intervenants des milieux de la culture, du sport et de la santé ; que sa création empêcherait désormais l'industrie du tabac de se servir des athlètes et du sport pour conférer une image positive à la cigarette, notamment auprès des jeunes ; et qu'il permettrait enfin aux gouvernements d'accorder la priorité à la mise en œuvre de mesures de réduction du tabagisme vigoureuses et efficaces.

« Pour toutes les personnes ici présentes, conclut M. Gauvin, c'est maintenant au tour du gouvernement fédéral de faire sa part. »

*La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac représente 650 municipalités, commissions scolaires, groupes communautaires, centres de jeunes et organismes de santé qui endossent une série de mesures législatives, dont d'interdiction de la commandite accompagnée de mesures compensatoires pour les événements affectés.*

**Pour information :**

- Louis Gauvin, coordonnateur, *Coalition* : (514) 598-5533 ; téléavertisseur (514) 361-7046
- Dr Alain Poirier, porte-parole, *FOQCUS* : cellulaire (514) 237-6895
- Mario Bujold, directeur, *Conseil québécois sur le tabac et la santé* : (514) 948-5317
- Gilles Lépine, directeur général - région du Québec, *Association québécoise du sport étudiant* : cellulaire (418) 561-0534
- François Damphousse, directeur - bureau du Québec, *Association pour les droits des non-fumeurs* : (514) 843-3250
- Dr Françoise Bouchard, Présidente, *Association pour la santé publique du Québec* : (819) 777-3871
- Lyne Deschènes, *Société canadienne du cancer* : (613) 565-2522

